

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-03/17C

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31*
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0*

* Sauf pour les budgets Eau, Assainissement et Développement activités économiques

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Colette ROIG
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Joëlle CANAVY
Robert OLIVE donne pouvoir à Sylvie TORRES
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés :

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Christophe MANAS

Date de convocation :

19 mars 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L 2311-1 et suivants et à l'article L 2312-1 et suivants du CGCT applicables aux établissements publics de coopération intercommunale relatifs aux budgets des collectivités et aux modalités de leur adoption, il convient de voter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des zones d'activités de Sud Roussillon ...) pour l'année 2024.

Les projets de budgets sont joints en annexe de la présente délibération.

Vu les articles L 2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants du CGCT,
Entendu les différents projets de budgets primitifs proposés pour l'année 2025,

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **DIT QUE** le vote se fera par chapitre ;

↳ **ADOPTE** le budget primitif du budget principal pour l'année 2025,

↳ **ADOPTE** les budgets primitifs des budgets annexes des zones d'activités économiques pour l'année 2025,

↳ **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'année 2025,

↳ **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'année 2025, **AVEC 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA ET Angèle PEREZ),**

↳ **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2025, **AVEC 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA ET Angèle PEREZ),**

↳ **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe « Développement activités économiques » pour l'année 2025, **AVEC 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA ET Angèle PEREZ),**

↳ **DIT QUE** les documents budgétaires seront joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

